

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Conseil Municipal de
SAINT OUEN DES ALLEUX

Séance du conseil municipal du mercredi 10 juin 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre d'absents :

Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt, le mercredi dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes pour ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme PERRIER Stéphanie, M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme BOURION Juliette, M. DOUAGLIN Émile, Mme GAUTIER Véronique, M. TURBEL Éric, M. GESLIN Damien, Mme DELALANDE Sabrina, Mme SENECHAL Marie, M. LEULIETTE Arnaud, M. ADAM Mickaël, Mme CHATELET Marie-Laure
Absents	
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	5 juin 2020

2020 06 032 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL 15000

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 et se retire de la salle.

Mme Laurence GOBÉ, 1^{er} Adjoint, prend la présidence.

L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2019

Pour : 11 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

Le Conseil municipal arrête, à l'unanimité, les comptes 2019 du budget principal :

FONCTIONNEMENT				Montant capitalisé	Excédent ou déficit
Dépenses	Recettes	Résultat	Report		
871 711,85 €	1 128 487,79 €	256 775,94 €	614 931,60 €	514 931,60 €	356 775,94 €

INVESTISSEMENT				Excédent ou déficit
Dépenses	Recettes	Résultat	Report	
918 477,22 €	1 977 030,08 €	1 058 552,86 €	- 399 372,88 €	659 179,98 €

Excédent global 2019 1 015 955,92 €

2020 06 033 ACCEPTATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET PRINCIPAL 15000

Monsieur le Maire expose le compte de gestion établi par le Percepteur de Fougères à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du budget la Commune.

Pour : 12 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

2020 06 034 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 15400

Monsieur le Maire présente le Compte administratif 2019 et se retire de la salle.

Mme Laurence GOBÉ, 1^{er} Adjoint, prend la présidence.

L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2019

Pour : 11 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

Le Conseil municipal arrête, à l'unanimité, les comptes 2019 du budget assainissement :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses	Recettes	Résultat	Report	Montant capitalisé	Excédent ou déficit
31 164,05 €	50 369,36 €	19 205,31 €	24 329,59 €	19 329,59 €	24 205,31 €

INVESTISSEMENT				
Dépenses	Recettes	Résultat	Report	Excédent ou déficit
25 360,28 €	45 548,27 €	20 187,99 €	- 17 942,35 €	2 245,64 €

Excédent global 2019	26 450,95 €
-----------------------------	--------------------

2020 06 035 ACCEPTATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET ASSAINISSEMENT 15400

Monsieur le Maire expose le compte de gestion établi par le Percepteur de Fougères à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du budget Assainissement.

Pour : 12 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

2020 06 036 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET DE LA MAISON MEDICALE 15600

Monsieur le Maire présente le Compte administratif 2019 et se retire de la salle.

Mme Laurence GOBÉ, 1^{er} Adjoint, prend la présidence.

L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2019

Pour : 11 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

Le Conseil municipal arrête, à l'unanimité, les comptes 2019 du budget de la maison médicale:

FONCTIONNEMENT				Montant capitalisé	Excédent ou déficit
Dépenses	Recettes	Résultat	Report		
28 057,61 €	62 512,12 €	34 454,51 €	42 324,36 €	42 324,36 €	34 454,51 €

INVESTISSEMENT				Excédent ou déficit
Dépenses	Recettes	Résultat	Report	
36 992,47 €	46 153,42 €	9 160,95 €	- 35 088,70 €	- 25 927,75 €

Excédent global 2019 8 526,76 €

2020 06 037 ACCEPTATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET MAISON MEDICALE 15600

Monsieur le Maire expose le compte de gestion établi par le Percepteur de Fougères à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du budget de la Maison médicale.

Pour : 12 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

2020 06 038 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET BOULANGERIE 15500

Monsieur le Maire présente le Compte administratif 2019 et se retire de la salle.

Mme Laurence GOBÉ, 1^{er} Adjoint, prend la présidence.

L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2019

Pour : 11 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

Le Conseil municipal arrête à l'unanimité, les comptes 2019 du budget de la boulangerie :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses	Recettes	Résultat	Report	Montant capitalisé	Excédent ou déficit
6 963,97 €	11 124,38 €	4 160,41 €	7 166,29 €	7 166,29 €	4 160,41 €

INVESTISSEMENT				
Dépenses	Recettes	Résultat	Report	Excédent ou déficit
3 781,91 €	7 166,29 €	3 384,38 €	793,30 €	4 177,68 €

Résultat global 2019 8 338,09 €

2020 06 039 ACCEPTATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET BOULANGERIE 15 500

Monsieur le Maire expose le compte de gestion établi par le Percepteur de Fougères à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du budget de la Boulangerie.

Pour : 12 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

2020 06 040 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET CENTRE BOURG 15 700

Monsieur le Maire présente le Compte administratif 2019 et se retire de la salle.

Mme Laurence GOBÉ, 1^{er} Adjoint, prend la présidence.

L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2019

Pour : 11 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

Le Conseil municipal arrête à l'unanimité les comptes 2019 du budget centre-bourg :

FONCTIONNEMENT					Excédent ou déficit
Dépenses	Recettes	Résultat	Report		
6 511,02 €	11 409,39 €	4 898,37 €	-	2 947,11 €	1 951,26 €

INVESTISSEMENT					Excédent ou déficit
Dépenses	Recettes	Résultat	Report		
55 705,16 €	187 492,26 €	131 787,10 €	-	39 185,01 €	92 602,09 €

Résultat Global 2019	94 553,35 €
-----------------------------	--------------------

2020 06 041 ACCEPTATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET CENTRE BOURG 15 700

Monsieur le Maire expose le compte de gestion établi par le Percepteur de Fougères à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du budget centre-bourg.

Pour : 12 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

2020 06 042 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET BAR LE ST OUEN 15 900

Monsieur le Maire présente le Compte administratif 2019 et se retire de la salle.

Mme Laurence GOBÉ, 1^{er} Adjoint, prend la présidence.

L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2019

Pour : 11 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

Le Conseil municipal arrête à la majorité les comptes 2019 du budget Bar le St Ouen :

FONCTIONNEMENT					Excédent ou déficit
Dépenses	Recettes	Résultat	Report		
4 083,32 €	4 596,96 €	513,64 €	1 975,00 €	2 488,64 €	

INVESTISSEMENT					Excédent ou déficit
Dépenses	Recettes	Résultat	Report		
26 479,73 €	246 910,00 €	220 430,27 € -	123 542,41 €	96 887,86 €	

Résultat Global 2019	99 376,50 €
-----------------------------	--------------------

2020 06 043 ACCEPTATION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET BAR LE ST OUEN 15 900

Monsieur le Maire expose le compte de gestion établi par le Percepteur de Fougères à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à la majorité, le compte de gestion 2019 du budget Bar le St Ouen.

Pour : 12 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

2020 06 044 Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire présente l'état N° 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2020.

Il rappelle les taux d'imposition de 2019.

M. le Maire informe l'assemblée des bases d'imposition prévisionnelles pour 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de ne pas modifier les taux d'impositions pour 2020, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 28,50 %

Taxe foncière (non bâti) : 77,39 %

Le produit fiscal prévisionnel 2020 s'élève à 235 147 €.

Pour : 12 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

2020 06 045 Demande d'exonération de la taxe foncière sur le non-bâti des terres agricoles bio

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu trois demandes d'exonération de la taxe foncière sur le non-bâti pour les parcelles en agriculture biologique.

Le Conseil, municipal, après en avoir délibéré, par principe d'équité envers les autres exploitations du territoire, DECIDE de ne pas exonérer de la taxe foncière sur le non bâti des terres agricoles bio, CHARGE la Commission des Finances d'étudier une éventuelle baisse du taux d'imposition communal de la taxe foncière sur le non-bâti sur le prochain exercice 2021,

Pour : 15 voix

2020 06 046 Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle les subventions votées aux associations sur l'exercice 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE le montant des subventions aux associations sur l'exercice 2020, à savoir, sur la base du nombre d'adhérents 2019 :

- **Aux associations sportives** : un forfait de 200 € + 10 € par adhérent de Saint Ouen des Alleux,
- **Aux associations culturelles et de loisirs** : un forfait de 300 € + 2 € par adhérent de Saint Ouen des Alleux,
- **Aux autres associations communales** : un forfait

- **de verser aux associations le montant figurant au tableau-joint,**

Pour : 15 voix

Subvention 2020 aux associations

Nom Association	Subventions 2020 votées
USSMSO Football	590,00 €
Le Volant Audonien	320,00 €
APA Association Palets	230,00 €
Tennis Club Audonien	630,00 €
Musc'alleux	310,00 €
Asso des anciens combattants	366,00 €
Les Planteurs de Sons	500,00 €
Association d'histoire	300,00 €
AICA St Ouen / St Christophe	362,00 €
La Gaule Audonienne	306,00 €
Club 3ème Jeunesse	498,00 €
Amicale des Pompiers	1 409,90 €
Fleurir St Ouen	800,00 €
Comité d'Animation Audonien (+ 1 500 € pour l'organisation de la semaine commerciale)	3 200,00 €
AMICALE LAIQUE	600,00 €
TOTAL SUBV COMMUNALES	10 421,90 €
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
Restaurant du Cœur	160,00 €
TOTAL SUBV HORS COMMUNE	160,00 €
TOTAL SUBVENTIONS 2020	10 581,90 €

2020 06 047 Exonération de paiements des loyers – crise sanitaire 2020

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'exonérer le paiement de loyers, afin de soutenir financièrement les établissements et professions libérales pendant la crise sanitaire 2020.

Il présente un tableau récapitulatif par budget,

Proposition d'exonération de paiement des loyers pendant la crise sanitaire						
		Exonération de paiement				Exonération de paiement
	Montant loyer mensuel	3 mois	2 mois	1 mois	Total	Période
Mlle Kagan	290,56 €		X		581,11 €	07-08/2020
Ergosanté	204,22 €		X		408,45 €	07-08/2020
SCM Kinés du Couesnon	487,96 €		X		975,92 €	07-08/2020
Cabinet Orthophoniste - Déborah MORISSET	480,01 €		X		960,02 €	05-06/2020
Cabinet Sage femme - Joanna LISCH	494,33 €		X		988,66 €	05-06/2021
Cabinet Ostéopathe - Lucile BRAULT	400,00 €		X		800,00 €	05-06/2022
	Budget 2020 Maison médicale n°156				4 714,16 €	
Auto-école (en HT)	334,95 €		X		669,90 €	04-05/2020
Reflex acoustique (en HT)	418,10 €			X	418,10 €	05/2020
Bar le St Ouen (en HT)	254,08 €	X			762,24 €	04-05-06/2020
	Budget 2020 Centre-bourg n°157				1 850,24 €	
Boulangerie (commerce HT)	568,80 €			X	568,80 €	06/2020
	Budget 2020 Boulangerie n°155				568,80 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE d'exonérer le paiement des loyers aux établissements et professions libérales, comme présenté sur le tableau ci-dessus aux périodes fixées.**

Pour : 15 voix

2020 06 049 Baisse du loyer commercial de la boulangerie communal

Suite à l'acceptation de l'offre de refinancement du contrat de prêt MON248535EUR001 de la Caisse Française de Financement Local du budget de la boulangerie n°155,

Vu la demande des gestionnaires,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de baisser le montant du loyer commercial de 100 € HT mensuel,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ la proposition de baisser le montant du loyer commercial de la boulangerie de 100 € HT/mois, à compter du 1^{er} juillet 2020,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre un avenant n°1 au bail de locaux à usage commercial en date du 18 avril 2007,

Pour : 15 voix

2020 06 050 Versement d'une prime exceptionnelle pendant la période de crise sanitaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée du Décret du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Il propose de verser une prime exceptionnelle aux agents territoriaux pour les gratifier de leurs services pendant la période de crise sanitaire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une prime exceptionnelle aux agents territoriaux présents dans leurs fonctions pendant la crise sanitaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre un arrêté pour le versement d'une prime entre 500 € et 800 € par agent territorial,

RAPPELLE que cette prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu,

PREVOIT les crédits nécessaires en section de fonctionnement au compte 64118 du budget principal 2020 n°150.

Pour : 15 voix

2020 06 051 Décompte de jours de congés annuels aux agents territoriaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'Ordonnance du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire

Ce texte permet d'obliger les fonctionnaires à poser des jours de RTT et de congés annuels pendant la crise liée au Covid-19.

Pour les agents qui ne disposent pas de jours de RTT, ces jours sont décomptés sur leurs congés annuels, dans la limite de six jours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de décompter aux agents territoriaux des jours de congés annuels,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les actes inhérents à cette décision.

Pour : 15 voix

2020 06 052 Projet d'agrandissement du cimetière communal

Monsieur Jean-Louis QUILLIOT, 4^{ème} adjoint délégué aux affaires d'urbanisme et d'aménagement du territoire, informe l'assemblée qu'il conviendrait d'agrandir le cimetière communal sur la partie nord.

Il propose d'acquérir environ 1 300 m² de la parcelle cadastrée ZI n°229, classée en zone UEe (vocation d'équipement) et de réaliser des travaux de clôture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**VALIDE la proposition d'extension du cimetière communal sur la partie nord pour environ 1 300 m²,
PREVOIT des crédits en section d'investissement sur le budget principal 2020 n°150.**

Pour : 15 voix

2020 06 053 Vote du Budget Primitif 2020 Assainissement n°154

M. le Maire présente le budget primitif 2020 proposé par la Commission communale des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le budget primitif 2020 de l'assainissement équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement

Dépenses : 59 919,39 €

Recettes : 59 919,39 €

Section d'investissement

Dépenses : 44 496,20 €

Recettes : 44 496,20 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de 22 594,62 €,

DÉCIDE d'affecter unanimement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »..... 12 594,62 €

R002 « Résultat de fonctionnement reporté »..... 10 000,00 €

Pour : 12 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

2020 06 054 Vote du Budget Primitif 2020 Annexe Boulangerie n°155

M. le Maire présente le budget primitif 2020 proposé par la Commission communale des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le budget primitif 2020 de la boulangerie équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement

Dépenses : 69 214,38 €

Recettes : 69 214,38 €

Section d'investissement

Dépenses : 122 858,06 €

Recettes : 122 858,06 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de 4 160,41 €,

DÉCIDE d'affecter unanimement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »..... 4 160,41 €

R002 « Résultat de fonctionnement reporté »..... 0,00 €

Pour : 12 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

2020 06 055 Vote du Budget Primitif 2020 Maison médicale n°156

M. le Maire présente le budget primitif 2020 proposé par la Commission communale des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE à l'unanimité le budget primitif 2020 de la Maison médicale en équilibre sur la section de fonctionnement et en suréquilibre en section d'investissement :

Section de fonctionnement

Dépenses : 93 058,21 €

Recettes : 93 058,21 €

Section d'investissement

Dépenses : 67 027,75 €

Recettes : 180 827,72 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de 34 454,51 €,

DÉCIDE d'affecter unanimement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».....	34 454,51 €
R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».....	0,00 €

Pour : 12 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

2020 06 056 Vote du Budget Primitif 2020 Centre-bourg n°157

M. le Maire présente le budget primitif 2020 proposé par la Commission communale des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE à l'unanimité le budget primitif 2020 du centre-bourg équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement

Dépenses : 32 362,90 €

Recettes : 32 362,90 €

Section d'investissement

Dépenses : 657 510,00 €

Recettes : 657 510,00 €

Pour : 12 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

2020 06 057 Vote du Budget Primitif 2020 Principal n°150

M. le Maire présente le budget primitif 2020 proposé par la Commission communale des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE à l'unanimité le budget primitif principal 2020 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 202 000,00 €

Recettes : 1 202 000,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 1 809 564,92 €

Recettes : 1 809 564,92 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de 356 775,94 €,

DÉCIDE d'affecter unanimement le RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de la façon suivante :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».....	256 775,94 €
R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».....	100 000,00 €

Pour : 12 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

2020 06 058 Vote d'une subvention en section de fonctionnement sur le BP2020 du CCAS n°151

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait voté une subvention de fonctionnement de 1 800 € sur le BP 2019 du CCAS qui est dépourvu de recettes.

Afin d'équilibrer le BP2020 du CCAS n°151 et de maintenir les actions du CCAS, notamment l'organisation du repas annuel des personnes âgées, il propose de verser une nouvelle subvention de fonctionnement sur le BP2020 du CCAS n°151.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De verser la somme de 2 544 € du BP Principal 2020 n°150 sur le BP 2020 du CCAS n°151,
- Confirme les crédits au compte 6718 du BP Principal 2020 n°150.

Pour : 12 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

2020 06 059 Vote d'une subvention en section de fonctionnement sur le BP2020 Maison médicale n°156

Monsieur le Maire rappelle le vote du BP2020 de la Maison médicale n°156.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il convient de voter une subvention du budget principal n°150 d'un montant de 41 858,21 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité/ l'unanimité :

- De verser la somme de 41 858,21 € du BP Principal 2020 n°150 sur le BP 2020 de la Maison médicale n°156,
- Confirme les crédits au compte 6718 du BP Principal 2020 n°150.

Pour : 12 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

2020 06 060 Vote d'une subvention en section de fonctionnement sur le BP2020 Boulangerie n°155

Monsieur le Maire rappelle le vote du BP2020 de la Boulangerie n°155.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il convient de voter une subvention du budget principal n°150 d'un montant de 58 689,38 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité/ l'unanimité :

- De verser la somme de 58 689,38 € du BP Principal 2020 n°150 sur le BP 2020 de la Boulangerie n°155,
- Confirme les crédits au compte 6718 du BP Principal 2020 n°150.

Pour : 12 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

2020 06 061 Vote d'une subvention en section d'investissement sur le BP2020 Boulangerie n°155

Monsieur le Maire rappelle le vote du BP2020 de la Boulangerie n°155.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il convient de voter une subvention amortissable du budget principal n°150 d'un montant de 113 799,97 € correspondant au remboursement du capital de l'emprunt MON248535EUR001.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité/ l'unanimité :

- De verser la somme de 113 799,97 € du BP Principal 2020 n°150 sur le BP 2020 de la Boulangerie n°155,
- Confirme les crédits au compte 2041582 du BP Principal 2020 n°150.

Pour : 12 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

2020 06 062 Vote d'une subvention en section d'investissement sur le BP2020 Centre-bourg n°157

Monsieur le Maire rappelle le vote du BP2020 de la Boulangerie n°157.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il convient de voter une subvention amortissable du budget principal n°150 d'un montant de 260 379,00 € correspondant aux travaux de l'opération d'aménagement du bar, de logements et d'une restauration rapide.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité/ l'unanimité :

- De verser la somme de 260 379,00 € du BP Principal 2020 n°150 sur le BP 2020 du centre-bourg n°157,
- Confirme les crédits au compte 2041582 du BP Principal 2020 n°150.

Pour : 12 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

2020 06 063 Autorisation au Maire de remplacer un agent momentanément indisponible

Le Maire expose au Conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible pour les motifs suivants :

- exercice des fonctions à temps partiel,
- congé annuel,
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie,
- congé de longue durée,
- congé de maternité ou pour adoption,
- congé parental ou congé de présence parentale,

Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant et être prorogé pour rattraper le retard engendré par un remplacement tardif.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les contrats de travail en fonction des besoins de remplacement sur le modèle annexé en précisant l'emploi et le niveau de rémunération en cohérence avec les fonctions à assurer.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal procède au vote pour autoriser le Maire à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent non titulaire momentanément indisponible,

Pour : 15 voix

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent non titulaire momentanément indisponible, et précise que les crédits nécessaires devront être inscrits au budget de l'exercice.

2020 06 064 Achat des murs et du fonds de commerce du restaurant Le Bon Accueil

Annule et remplace la délibération n°2019 12 104 du 03/12/2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission Restauration a rencontré les propriétaires du restaurant le Bon Accueil.

La Commission propose à l'assemblée :

- d'acheter les murs (parcelles cadastrées D n° 61-64-63- 200-208-211) et le fonds de commerce du restaurant le Bon Accueil, situé « 24 place de l'église à Saint-Ouen-des-Alleux au prix de 180 000 € sur 5 ans, soit 30 000 € par an sur 4 années à compter de l'exercice 2020 (*avec possibilité de régler par anticipation*) et 60 000 € la dernière année,
- de céder le fonds de commerce au repreneur de l'activité, Mme Nina GHIENNE pour 1 000 €,
- de louer les murs au repreneur Mme Nina GHIENNE au prix de 1 000 € HT/mois sur les deux premières années. Le 1^{er} loyer interviendra 3 mois après la signature du bail,
-
- de signer une convention avec le repreneur de l'activité, Mme Nina GHIENNE, pour la fourniture des repas au restaurant scolaire, à compter de septembre 2020, au prix de 3,80€TTC/repas enfant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE les propositions de la Commission Restaurant énumérée ci-dessus, sous réserve des acceptations de prêt du repreneur, Mme Nina GHIENNE.

Pour : 15 voix

2020 06 065 Rénovation et aménagement du bâtiment « Mairie/APC/Garage » – Demande de DSIL 2020

Le Conseil municipal, par délibération n°201812120 a approuvé l'avant-projet définitif établi par le maître d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment public « Mairie/APC/Garage ».

Monsieur le Maire informe que l'opération est éligible à la DSIL classique 2020 au titre de la priorité thématique « Rénovation thermique du bâtiment public Mairie/APC visant à diminuer la consommation énergétique »,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de confirmer l'approbation du projet de rénovation et aménagement du bâtiment public « Mairie/APC/Garage » sur l'exercice 2020.
 - d'approuver le plan de financement ci-dessous ;
 - de solliciter une aide de 160 000 € auprès de l'Etat au titre de la DSIL classique 2020 – priorité thématique « Rénovation thermique du bâtiment public Mairie/APC visant à diminuer la consommation énergétique »,
- et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention.

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant	%
Honoraires de la Maîtrise d'œuvre	44 779,52 €	Financeurs publics sollicités	360 000,00 €	69,40%
Mission de coordination SPS	2 980,00 €	Etat – DETR	160 000,00 €	30,85%
Travaux	470 955,75 €	Etat – DSIL classique	160 000,00 €	30,85%
		ADEME	40 000,00 €	7,71%
		Autofinancement communal	158 715,27 €	30,60%
Total des dépenses HT	518 715,27 €	Total des recettes	518 715,27 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Confirme le projet et le plan de financement présenté,
- Sollicite à l'unanimité l'Etat pour une subvention de 160 000 € au titre de la DSIL 2020 pour le projet « Rénovation et aménagement du bâtiment public Mairie/APC/Garage » sur l'exercice 2020,
- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention et signer les actes à intervenir.

Pour : 15 voix

2020 06 066 Allocation fournitures scolaires - Détermination du montant 2019/2021

Chaque année, un crédit de fonctionnement est voté en faveur des élèves audoniens afin de permettre aux enseignants d'acheter les fournitures et le petit matériel nécessaires durant l'année scolaire.

Pour l'année scolaire 2019/2020, il est proposé un crédit de 40 € par élève, comme les années passées.

Pour l'année scolaire 2020/2021, Philippe RAIPIN, 2^{ème} adjoint délégué aux affaires scolaires propose un crédit de 45 € par élève, en vue de la baisse des effectifs à la rentrée prochaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De fixer le montant de cette allocation à 40 € par élève pour l'année scolaire 2019/2020 ;

De fixer le montant de cette allocation à 45 € par élève pour l'année scolaire 2020/2021 ;

De verser, pour les élèves Audoniens scolarisés hors commune, le crédit global aux écoles publiques et aux écoles privées des communes concernées.

Pour : 15 voix

2020 06 067 Convention de rétrocession des voies et espaces communs du lotissement privé

« Domaine les Bouletais »

Monsieur le Maire informe le conseil que le code de l'urbanisme autorise la commune et un lotisseur à signer une convention prévoyant le transfert dans le domaine de la commune des voies et espaces communs d'un lotissement.

Dans ce cas, la demande de permis d'aménager déposé par le lotisseur justifie la conclusion de cette convention et dispense ainsi le lotisseur de créer une association syndicale des acquéreurs de lots en charge de la propriété, de la gestion et de l'entretien de ces équipements communs (cf. article R442-8 du code de l'urbanisme).

Dans le cadre de la demande de permis d'aménager n° PA 035 304 20 00001, le lotissement « Domaine les Bouletais », le dossier comprenait une telle convention de transfert des voies et espaces communs signée par le maire et le lotisseur « La société URBATYS » en date du 28/04/2020.

Sur cette base, le permis d'aménager n° PA 035 304 20 00001 est en cours d'instruction.

Après vérification, il s'avère que, préalablement à la signature de la convention prévoyant le transfert des voies et espaces communs dans le domaine de la commune, Monsieur le Maire doit être habilité par le conseil municipal à signer ladite convention puisque cette dernière engage la collectivité à récupérer dans son domaine et à gérer et entretenir ces voies et espaces communs.

En conséquence, Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention prévoyant le transfert des voies et espaces communs du lotissement « Domaine les Bouletais » dans le domaine de la commune.

Il demande au conseil municipal d'accepter, tel que le code de l'urbanisme l'autorise, le transfert dans le domaine de la commune des voies et espaces communs du lotissement «Domaine les Bouletais » une fois les travaux achevés et de l'habiliter en conséquence à signer la convention de transfert des voies et espaces communs correspondante.

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le transfert des voies et espaces communs du projet de lotissement «Domaine les Bouletais », dans le domaine de la commune, une fois que les travaux seront achevés ;

AUTORISE le maire à signer la convention prévoyant le transfert des voies et espaces communs du lotissement du «Domaine les Bouletais » dans le domaine de la commune ;

PRECISE que le transfert dans le domaine de la commune ne sera effectué juridiquement qu'après vérification de la conformité des voies et équipements communs.

Pour : 15 voix

2020 06 068 Devis raccordement des EP sur le domaine public Rue du Général de Gaulle

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de réaliser des travaux de raccordement sur le réseau EP - rue du Général de Gaulle.

Il présente deux devis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise COUDRAY TP de Saint-Aubin-du-Cormier d'un montant de 23 063,01 € HT,

CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 2315 du budget 2020 assainissement n°154.

Pour : 12 voix

Abstentions : 3 voix (Arnaud LEULIETTE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

2020 06 069 Devis aménagement de la route du Val

La Commission de la Voirie présente un devis de l'entreprise MOUTEL de Saint-Ouen-des-Alleux pour l'aménagement de la route du Val et propose de retenir l'offre d'un montant de 11 781,70 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote

Pour l'acceptation du devis MOUTEL : 10 voix

Pour la sollicitation d'un 2^{ème} devis : 5 voix (Philippe RAIPIN, Emile DOUAGLIN, Sabrina DELALANDE, Mickaël ADAM, Marie-Laure CHATELET)

DECIDE de valider le devis de l'entreprise MOUTEL pour l'aménagement de la route du Val d'un montant de 11 781,70 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,

CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 615231 du budget principal n°150.

Pour : 10 voix

2020 06 070 Demande d'installation d'un endocrinologue dans les locaux de la maison médicale

Monsieur le Maire rappelle la vacance d'un local dans l'extension de la maison médicale.

Il informe l'assemblée qu'un endocrinologue souhaiterait s'y installer.

Il propose à l'assemblée de valider cette demande d'installation et de réaliser un prêt d'honneur avec l'endocrinologue afin de financer le matériel nécessaire à son activité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE l'installation d'un endocrinologue dans le local vacant de la maison médicale,

ACCEPTTE le principe de réaliser d'un prêt d'honneur,

CHARGE M. le Maire de préparer une convention pour la réalisation d'un prêt d'honneur avec l'endocrinologue.

Pour : 15 voix

2020 06 Arbres sur la parcelle occupée par les sapeurs-pompiers de Saint-Ouen-des-Alleux

La Commission de la Voirie informe l'assemblée que les arbres situés sur la parcelle des sapeurs-pompiers de Saint-Ouen-des-Alleux perdent énormément de feuilles et sont gênants pour la parcelle voisine.

La commission propose d'abattre ces arbres et de planter, en contrepartie, une haie persistante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote

Pour l'abattage des arbres : 7 voix (Pierre THOMAS, Philippe RAIPIN, Jean-Louis QUILLIOT, Emile DOUAGLIN, Éric TURBEL, Damien GESLIN, Arnaud LEULIETTE)

Contre : 8 voix

DECIDE de ne pas abattre les arbres sur la parcelle occupée par les sapeurs-pompiers.

Pour : 8 voix

2020 06 Demande de réalisation d'un service civique au sein des services de la commune

Monsieur le Maire rappelle la motivation d'un volontaire pour réaliser un service civique sur la commune de Saint-Ouen-des-Alleux, au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Monsieur Philippe RAIPIN rappelle les modalités du service civique, s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans pour un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois afin d'accomplir une mission d'intérêt général.

Le service civique ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat.

Il convient de formaliser la mission, de nommer un tuteur et de solliciter un agrément auprès de l'agence du service civique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE auprès du volontaire, la réalisation d'un service civique autour des services périscolaires à compter de septembre 2020,

NOMME comme tuteur du volontaire, M. Pierre THOMAS,

CHARGE M. le Maire de solliciter un agrément auprès de l'agence du service civique.

Pour : 15 voix

2020 06 Opération Argent de poche

Vu la crise sanitaire liée au coronavirus,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas organiser d'opération Argent de poche en juillet et août 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas accueillir de jeunes dans le cadre de l'opération Argent de poche en juillet et août 2020.

Pour : 15 voix

DIVERS

ST OUEN DES ALLEUX – Délibération du Conseil municipal du mercredi 10 juin 2020

- M. Éric TURBEL, Rapporteur de la commission de la voirie est chargé de solliciter des devis pour l'aménagement d'un accès de contournement pour les camions du SMITCOM au lieu-dit « Le Bas Rassinoux »,
- M. Damien GESLIN est chargé de s'occuper de la programmation horaire de l'éclairage public
- La Commission de la voirie est chargée de répondre à la demande de M. Raimbaud,
- Le filet situé derrière les conteneurs à poubelles rue du Stade devra être réparé.
-

Fin de la séance à 22h50